

DELEGATION D'OBSERVATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE AU MALI

26-30 juillet 2013 (1er tour)

Projet de Rapport de Mme Michèle STRIFFLER, Présidente de la Délégation

Annexes:

A. Liste des participants et programme de travail de la délégation

B. Déclaration de Mme Striffler lors de la conférence de presse de la MOE UE

C. Déclaration préliminaire de la Mission d'Observation Electorale de l'UE

Introduction

Suite à l'invitation du Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT) et du gouvernement par intérim de la République du Mali en date du 21 mars 2013, la Conférence des Présidents du Parlement européen a autorisé, le 13 juin 2013, l'envoi d'une délégation pour observer l'élection présidentielle au Mali.

Suite à la réunion constitutive qui a eu lieu le 3 juillet à Strasbourg, une délégation parlementaire conduite par Michèle STRIFFLER (PPE, France), et composée de Agustín DÍAZ DE MERA (PPE, Espagne), Philippe BOULLAND (PPE, France), Françoise CASTEX (S&D, France), Jean-Jacob BICEP (Verts/ALE, France) et Michal KAMINSKI (ECR, Pologne), s'est rendue au Mali du 26 au 30 juillet pour observer le premier tour de l'élection présidentielle du 28 juillet. Un deuxième tour a eu lieu le 11 août. Seuls deux députés étant disponibles, la délégation a été annulée.

Conformément à la pratique, la délégation du PE était pleinement intégrée à la Mission d'Observation des Elections de l'UE (MOE), présente au Mali depuis le 21 juin et conduite par le député Louis MICHEL (ALDE, Belgique). La MOE comprenait 119 observateurs au total. En plus des 6 députés européens de la délégation d'observation, 6 membres de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE ont également observé le premier tour de l'élection présidentielle. Cette délégation a suivi le même programme et a été pleinement intégrée à la délégation du PE.

La délégation souhaite souligner l'excellente coopération avec l'Observateur en chef et l'équipe-cadre. Le 30 juillet, le MOE a organisé une conférence de presse lors de laquelle M. Michel a présenté la déclaration préliminaire. Au cours de la même conférence, Mme Striffler a présenté les conclusions de la délégation du PE.

BACKGROUND HISTORIQUE

Les élections du 2013 au Mali ont été considérées comme les plus importantes de l'histoire du pays et ont généré une importante mobilisation internationale. L'enjeu de l'élection était de permettre au pays de retrouver une légitimité démocratique suite au coup d'Etat du 22 mars 2012, et mettre ainsi fin à la crise qui a isolé le pays pendant plus d'un an et demi. La confusion et la paralysie qui ont suivi le coup d'Etat dirigé par le capitaine Sanogo ont permis aux rebelles Touaregs et à d'autres groupes armés et terroristes de prendre Kidal, Gao et Tombouctou et de déclarer l'indépendance de l'Azawad (Nord du Mali) le 5 avril 2012.

Malgré l'acceptation par la junte militaire du rétablissement de l'ordre constitutionnel et la désignation du président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, comme président du Mali par intérim, la situation politique à Bamako est restée instable pendant le reste de 2012. La communauté internationale s'est mobilisée pour organiser une intervention internationale. Le 20 décembre, le Conseil de Sécurité des Nations unies (Résolution 2085) a autorisé le déploiement d'une mission internationale de soutien au Mali (MISMA) sous la conduite de la CEDEAO. Les plans initiaux de ne déployer la MISMA que vers la fin de l'année 2013 ont été bouleversés par une

nouvelle offensive militaire qui a conduit le gouvernement français à intervenir, par le biais de l'opération "Serval" le 11 janvier 2013. Cela a permis le déploiement au Mali de 4 000 militaires. Cela a accéléré le déploiement de la MISMA et l'approbation par l'ONU (Résolution 2100 du 25 avril 2013) de la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) composée, à terme, de 12 640 personnes.

Sur le plan politique, le 29 janvier 2013, l'Assemblée nationale malienne a approuvé à l'unanimité une feuille de route pour la transition. Une commission nationale pour le dialogue et la réconciliation a été créée début mars et le 18 juin un accord a été signé entre le gouvernement et deux groupes Touaregs du nord du pays ouvrant la voie à l'élection présidentielle prévue pour le 28 juillet dans l'ensemble du pays. La Cour constitutionnelle malienne a publié la liste des vingt-huit candidats à la Présidence, dont une seule femme. La campagne a démarré le 7 juillet et s'est déroulée sans incidents.

L'élection d'un nouveau Président est fondamentale pour la légitimité des institutions maliennes, mais aussi pour accorder à la communauté internationale, qui demeure fermement résolue à soutenir le Mali, un interlocuteur élu démocratiquement. Une conférence des donateurs coprésidée par la France et l'Union européenne en mai a permis de récolter 3,285 milliards d'euros pour la reconstruction économique et politique du Mali. Cette somme ne pouvait être déboursée qu'après les élections pour promouvoir le développement durable de l'ensemble du pays, y compris des régions du Nord.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION

• <u>Travail avec la Mission d'Observation Electorale et autres représentants de l'UE</u>

La délégation parlementaire a rencontré l'équipe-cadre de la MOE. Les membres de la MOE ont transmis aux députés leurs informations et analyses sur la situation politique au Mali: les enjeux des élections, les candidats, le déroulement de la campagne et le positionnement des acteurs clés comme l'armée ou les chefs religieux.

Les députés ont pu se familiariser avec le cadre juridique des élections, c'est-à-dire la base légale qui permet la tenue des élections et le rôle de la Cour Constitutionnelle, mais aussi le cadre électoral, comme la distribution du matériel électoral, le processus de consolidation des résultats et les responsabilités des différents acteurs électoraux (MATDAT, CENI, DGE). Une grand part de la présentation était centrée sur la question du fichier électoral, la commande des cartes NINA (qui sont à la fois des cartes d'électeurs et d'identité - l'enregistrement des électeurs ayant été couplé avec une vaste opération d'état-civil) et leur remise, ainsi que la situation dans le Nord et les camps de refugiés.

La situation des médias a aussi fait l'objet d'analyses détaillées: si la neutralité a été respectée par les médias publics, la couverture (spécialement à la radio, le média le plus important) dépend très largement des capacités financières des candidats.

Les députés, avec le chef de la MOE ont rencontré le Général Lecointre, chef de la mission de l'UE de formation de l'armée malien (EUTM). Cette réunion a été extrêmement utile pour mieux comprendre le travail de l'EUTM avec les autorités par intérim et la nécessité de suivi à plus long terme qui requerra certainement une extension de son mandat. Grâce à la disponibilité du Général Lecointre, les députés ont pu mieux appréhender le contexte politique et sécuritaire du Mali pendant les mois précédant le processus électoral.

La délégation a aussi pu partager ses impressions avec les ambassadeurs de l'UE, le Chef de Délégation et le Représentant spécial de l'UE pour le Sahel avant et après l'élection. Ces rencontres ont eu lieu avec M. Michel.

• Réunions avec les responsables institutionnels du processus électoral

La délégation du Parlement a rencontré les responsables du processus électoral, à commencer par le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT), S.E. M. Moussa Sinko Coulibaly. Le MATDAT est l'institution principale pour l'organisation des élections. M. Coulibaly a rassuré les députés sur la préparation du scrutin tant en ce qui concernait la situation sécuritaire que la logistique et la préparation matérielle. Même la distribution des cartes NINA avait dépassé le taux de 80% à quelques jours de l'élection. Ainsi, grâce aux campagnes d'information et à la prise de conscience par les Maliens des enjeux de l'élection, le ministre s'attendait à une forte participation. Le ministre a insisté sur l'importance de la transparence lors de la totalité du processus électoral et pas seulement le jour des élections. Les députés se sont particulièrement intéressés à la situation des électeurs dans les camps des refugiés et à l'étranger, notamment en France, mais aussi à la préparation des futures élections législatives.

Les députés ont également rencontré le Président de la Cour Constitutionnelle, organe chargé de la validation des résultats définitifs. Le Président a fait part aux députés des problèmes avec le fournisseur de services informatiques ("service provider") pour la validation des votes, ce qui pouvait affecter la vitesse de validation des résultats. Pour cette raison la Cour — qui en de précédentes occasions avait annulé un grand nombre de votes - avait l'intention de donner la priorité aux procès-verbaux et aux résultats des bureaux de vote (BV) dans lesquels il y aurait des plaintes justifiées.

Enfin, les députés ont rencontré un représentant de la Délégation Générale des Elections (DGE), responsable de l'élaboration du fichier électoral. Il à présenté la situation actuelle, y compris les problèmes concernant les jeunes électeurs ayant eu 18 ans entre avril et juillet et n'étant dès lors pas inscrits (entre 80.000 et 100.000), et les refugiés.

• Réunions avec la société civile et les observateurs nationaux et internationaux

La délégation du PE, généralement avec le chef de la MOE, a rencontré des représentants de la société civile. Les représentants de six organisations - le Conseil national de la société civile, le Forum des Organisations de la Société civile (FOSC), la Coordination des Organisations de la Société civile/Ecole pour tous, la Wildaf, l'Association malienne des Droits de l'Homme, le Groupe Pivot Droit et Citoyenneté

des Femmes - ont présenté leur perspective sur la situation. Ils ont souligné l'implication des Maliens, la volonté de travailler pour une élection apaisée et la nécessité d'éviter tout conflit (post)électoral. Les organisations ont également relevé l'importance de la participation politique des femmes et la nécessité de travailler après les élections pour améliorer les services sociaux de base et le développement du pays.

La délégation a aussi rencontré les observateurs nationaux (APEM, Caritas et AMDH) et internationaux (OIF, UA, UEMOA CEDEAO, Ambassades d'Afrique du Sud, des Etats-Unis, du Canada et IRI) qui participaient à l'observation du processus électoral. La totalité des observateurs a noté l'ambiance apaisée qui a précédé la journée électorale, et l'absence d'incidents majeurs. Les députés ont pris note avec satisfaction de la grande implication des observateurs nationaux — notamment le réseau APEM qui a déployé plus de 2000 observateurs. Fait marquant dans l'histoire électorale du Mali, la communauté internationale s'est aussi impliquée de façon inédite. C'était également la première fois que l'Union européenne déployait une MOE au Mali. Les observateurs internationaux ont rappelé l'importance de coordonner leurs observations et de n'envoyer qu'un seul message aux autorités maliennes.

Réunions avec les représentants des partis et candidats

Finalement, la délégation du PE a pu rencontrer les représentants des principaux partis et candidats aux élections. Les députés ont ainsi pu évoquer le processus électoral et les programmes avec les représentants du Parti ADEMA-PASJ (candidat Dramane Dembélé), de l'URD (candidat Soumaïla Cissé) et du Parti FARE (candidat Modibo Sidibé). Malheureusement le représentant du parti RPM du candidat favori, Ibrahim Boubacar Keita (IBK) a annulé la réunion au dernier moment.

Les députés ont tenu à rencontrer Haïdara Aissata Cissé de l'Alliance Chato qui était la seule femme candidate à la présidence.

JOURNÉE ÉLECTORALE

La délégation du PE s'est divisée en trois équipes d'observation pour la journée électorale. Une équipe a été déployée à Ségou, une autre équipe à Koulikoro le jour même jour de l'élection, et la troisième équipe - la Présidente de la délégation - est restée à Bamako.

Toutes les équipes ont observé le vote dans divers bureaux de vote (BV), de l'ouverture à la fermeture et au dépouillement. Dans leurs observations toutes les équipes du PE ont constaté:

- le calme et l'ambiance apaisée qui ont présidé la journée électorale, y compris la présence et le bon travail des forces de sécurité;
- la participation élevée autour de 50%, ce qui était sans précédent de la population malienne; ainsi que la grande présence dans les BV de nombreuses femmes et de beaucoup de jeunes;

- la bonne organisation du scrutin en général, malgré certaines imperfections techniques (difficile identification des BV par les électeurs; les fiches avec la liste d'électeurs étant séparées et non dans un seul cahier; manque de tampons d'encre) et parfois la mauvaise formation des électeurs. Ils ont aussi noté les difficultés pendant le dépouillement, comment la manque d'électricité ou d'éclairage, ainsi que l'abandon du processus, dans quelques BV, lors de la rupture du jeûne (les élections ayant eu lieu pendant le ramadan). En tout cas, ces difficultés ont paru acceptables vues les circonstances particulières et le court laps de temps dans lequel ces élections ont été organisées;
- la présence de nombreux représentants des partis politiques, de la CENI, de la Cour constitutionnelle ainsi que des observateurs nationaux et internationaux.

• Debriefing avec le Chef de la MOE et les observateurs

Le lendemain de l'élection, les membres de la délégation du PE se sont concertés et ont échangé leurs impressions avec le chef de la MOE ainsi qu'avec les observateurs nationaux et internationaux.

La majorité des observateurs étaient d'accord pour considérer la journée électorale comme historique et souligner le climat apaisé et le très haut taux de participation. Ils ont néanmoins noté quelques problèmes dans le déroulement du vote: problèmes de compréhension du processus, retard de l'ouverture de quelques BV par manque de matériel, manque d'électricité et d'éclairage pour le processus de dépouillement. Ils ont également relevé les difficultés au Nord, dans les camps de refugiés et à l'extérieur du Mali. Cependant ces imperfections n'étaient pas en mesure d'entacher le résultat ou la légitimité du vainqueur même en cas de situation identique au second tour.

CONFÉRENCE DE PRESSE CONJOINTE

Mardi 30 juillet, le chef de la Mission d'observation de l'Union européenne, M. Michel a présenté la déclaration préliminaire sur le premier tour de l'élection présidentielle. Mme Striffler a pour sa part présenté les conclusions de la délégation d'observation du PE (cf. Annexe 2). Elle a salué le travail de la mission de l'Union européenne et précisé que le PE partageait pleinement la déclaration préliminaire de M. Michel. Elle a salué également l'engagement des agents électoraux et représentants des partis politiques, ainsi comme le gouvernement de transition pour son excellent travail de préparation des élections.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans ses conclusions, la présidente de la délégation du PE, Mme Striffler, a:

- mis l'accent sur une participation sans précédent de la population, y compris et notamment des femmes et de beaucoup de jeunes. C'est le signe que les Maliens ont compris que l'enjeu était important et ils se sont apparemment prononcés pour la sortie de crise;
- considéré que l'organisation des élections, dans un temps très court, s'est avérée très efficace. Elle a néanmoins pris note des difficultés logistiques dans les camps de réfugiés et à l'étranger qui devraient faire l'objet des recommandations de la MOE, mais n'ont pas empêché le fait que la quasi totalité des Maliens ait pu s'exprimer librement;
- rappelé qu'il fallait également penser à la suite du processus: garantir la stabilisation du pays, la suite du processus de réconciliation et la construction d'un Etat dans lequel tous les Maliens se reconnaîtront. Malgré cela, il est important de noter que la campagne électorale a fait émerger une pluralité politique qui ne doit pas disparaître après cette élection mais, au contraire, se structurer en vue des élections législatives et municipales à venir;
- noté que l'Union européenne restait engagée au Mali. L'intérêt partagé est de travailler ensemble pour assurer un avenir meilleur à ce pays. En tant que Première Vice Présidente de la commission du Développement du PE, la Présidente a relevé que certains problèmes particuliers, comme l'accès aux services de base, sont liés au développement du pays pour lequel il faudra s'engager activement, au Nord comme au Sud.

RÉSULTATS DÉFINITIFS

Le MATDAD a annoncé les <u>résultats provisoires</u> du premier tour le vendredi 2 août 2013. Ces résultats ont été légèrement modifiés — mais non en qui concerne l'ordre des principaux candidats et la nécessité d'un deuxième tour le 11 août 2013 — par la Cour constitutionnelle qui a proclamé les <u>résultats définitifs</u> du premier tour le mercredi 7 août:

Inscrits: 6 829 696 Votants: 3 345 253 Bulletins nuls: 389 876 Suffrages annulés: 113

Suffrages exprimés: 2 955 264 Taux de participation: 48,98%

Résultats des principaux candidats (+ 3 % des votes):

Ibrahim Boubacar KEÏTA: 1 175 769 (39,79%)

Soumaïla CISSE: 582 127 (19,70%)
Dramane DEMBELE: 286 929 (9,71%)
Modibo SIDIBE: 146 839 (4,97%)
Housseini GUINDO: 140 345 (4,75%)

Le deuxième tour a eu lieu le 11 août. Le 20 août, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats:

Inscrits: 6.829.696 Votants: 3.123.127 Bulletins nuls: 88.664

Suffrages exprimés: 3.034.463 Taux de participation: 45,73%

Résultats des candidats:

Ibrahim Boubacar KEÏTA: 2.355.394 (77,62%)

Soumaïla CISSE: 679.069 (22, 38%)

Le mandat du nouveau Président, Ibrahim Boubacar Keïta, a débuté le 4 septembre 2013.

PARLEMENT EUROPEEN

ELECTION PRESIDENTIELLE AU MALI DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

26-30 juillet 2013 (Premier tour)

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

Michèle STRIFFLER, Chef de délégation PPE, France
Agustín DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA PPE, Espagne
Philippe BOULLAND PPE, France
Françoise CASTEX PSE, France
Jean-Jacob BICEP Verts/ALE, France
Michał Tomasz KAMIŃSKI ECR, Pologne

Secrétariat

Armelle DOUAUD, Chef d'unité Manuel MANRIQUE GIL, Administrateur Danièle JACQUES, Assistante

Interprètes

Marie-Aida DIOP-WANE (chef d'équipe) Françoise FORSTER

PPE Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens)

PSE Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au

Parlement européen

Verts/ALE Groupe des Verts/Alliance libre européenne

ECR Groupe des Conservateurs et Réformistes européens

PROGRAMME FINAL

Vendredi 26 juillet 2013

- 09.00 Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT), S.E. M. Moussa Sinko Coulibaly
- 10.00 Réunion avec la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne et l'équipe cadre (les réunions se feront éventuellement en plusieurs parties au cours de la journée)
 - Analyse de la situation politique
 - Analyse de la situation électorale et juridique
 - Media
 - Sécurité
- 11:30 Représentant du Parti ADEMA-PASJ (candidat Dramane Dembélé)
- 16.00 Réunion avec le Président de la Cour Constitutionnelle
- 18.00 Réunion avec le délégué de la Délégation générale des élections (DGE)

Samedi 27 juillet 2013

- 09.00 Rencontre avec la société civile 6 ONGs (Conseil national de la société civile, Forum des Organisations de la Société civile, Coordination des Organisations de la Société civile/Ecole pour tous, Wildaf, Association malienne des Droits de l'Homme, Groupe Pivot droit et Citoyenneté des Femmes)
- 11.00 Général Lecointre, Chef de la mission de l'UE de formation de l'armée (EUTM)
- 13.30 Départ des équipes pour Ségou
- 14.00 Réunion avec les observateurs nationaux (APEM, Caritas, AMDH) et internationaux: OIF, UA, UEMOA CEDEAO (Président de la CENI au B.F.), Ambasssades d'Afrique du Sud, des Etats-Unis, du Canada, IRI (en présence du chef de la délégation de l'Union européenne, M. Richard Zink)
- 15.00 Réunion avec le représentant de l'URD (candidat Soumaïla Cissé)
- 15.30 Réunion avec le représentant du Parti FARE (candidat Modibo Sidibé)
- 16.00 Rencontre avec les Ambassadeurs de l'UE (7), et les Ambassades des Etats-Unis, du Canada, de Chine, Mauritanie, Algérie, Burkina Faso, et avec le représentant spécial de l'UE pour le Sahel, M. Michel Reveyrand de Menthon, en présence du chef de la délégation de l'Union européenne, M. Richard Zink.

- 17.30 Candidate indépendante, Haïdara Aissata Cissé
- 18.00 Réunion interne de la délégation pour préparer le déploiement à Bamako et à Koulikouro

Ségou Réunion avec les observateurs à long terme

Dimanche 28 juillet 2013

Jour des élections

- Ouverture des bureaux de vote 08.00
- Fermeture des bureaux de vote 18.00

Lundi 29 juillet 2013

Retour des équipes déployées à Ségou

- 11.00 Rencontre avec les observateurs internationaux
- 15.00 Réunion interne à la délégation Evaluation du processus électoral Débriefing
- 18.00 Réunion de concertation entre les délégations du PE et de l'APP et L. Michel

Mardi 30 juillet 2013

- **09.00** Réunion avec les Ambassadeurs de l'Union européenne et le chef de la délégation de l'Union européenne, M. Richard Zink
- 10.00 Conférence de presse conjointe, présentation de la Déclaration préliminaire de la MOE UE

Fin du programme

Annexe 2

Déclaration finale de Mme Michèle Striffler, présidente de la délégation du Parlement européen Conférence de presse de la MOE UE Mali, Bamako, 30 juillet 2013.

Au nom de la délégation du Parlement européen, nous saluons le travail de la mission de l'Union européenne et je partage pleinement la déclaration préliminaire que vient de faire Louis Michel.

La délégation du PE voudrait avant tout mettre l'accent sur une participation sans précédent de la population, y compris et notamment des femmes et de beaucoup de jeunes.

L'affluence dans les bureaux de vote est effectivement un excellent signe. Elle prouve que les Maliens considèrent que ces élections représentent un enjeu important pour l'avenir de leur pays. Nous avons ressenti les électeurs dans une dynamique positive et très volontariste.

L'organisation des élections, dans un temps très court, s'est avérée très efficace, surtout si l'on considère que les cartes électorales ont été l'occasion de constituer pour la première fois un état civil et une carte d'identité biométrique. L'engagement des agents électoraux et représentants des partis politiques est aussi à saluer. Je tiens par la même occasion à saluer le gouvernement de transition pour son excellent travail.

Les quelques difficultés logistiques dans les camps de réfugiés et à l'étranger, ne doivent pas être sous-estimées et feront l'objet de recommandations de la Mission européenne. Cependant la quasi totalité des Maliens a pu s'exprimer librement. Dans ces circonstances exceptionnelles, cela est remarquable.

Maintenant il est également important de penser à la suite du processus. À l'issue du scrutin il n'y aura qu'un seul élu ou une seule élue, dont la victoire devra être acceptée par tous. Il ou elle sera le Président de tous les Maliens. Il lui appartiendra de garantir la stabilisation du pays, la suite du processus de réconciliation, et la construction d'un État dans lequel tous les Maliens se reconnaîtront.

L'intérêt de cette campagne a également été de faire émerger une pluralité politique qui ne doit pas disparaître après cette élection mais, au contraire, se structurer en vue des élections législatives et municipales à venir. N'oublions que l'opposition est gage de démocratie.

Avec le retour de la légitimité démocratique, les nouvelles autorités au pouvoir devront s'attaquer à la résolution des problèmes du Mali, ceux-là même qui ont conduit au coup d'Etat et au conflit.

En tant que Première Vice Présidente de la commission du développement du PE, j'y serai particulièrement attentive. Ces problèmes, comme l'accès aux services, sont liés au développement du pays auquel il faudra s'engager activement, au nord comme au sud. Le rôle de l'opposition sera de contrôler que la personne élue tiendra ses

promesses et celui de la société civile de continuer à être active pour assurer le progrès du pays.

De notre côté, nous veillerons à ce que l'Union européenne reste engagée au Mali. En effet, ce qui se passe ici ne concerne pas que les Maliens. N'oublions pas que nous sommes tous interdépendants et que l'Afrique et l'Europe sont deux continents voisins. Notre intérêt partagé est de travailler ensemble pour assurer un avenir meilleur au Mali.





UNION EUROPÉENNE Mission d'Observation Électorale au Mali 2013 Élection Présidentielle

Bamako, le 30 juillet 2013

UN SUCCÈS POUR CETTE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA RECONSTRUCTION DÉMOCRATIQUE DU MALI

RÉSUMÉ

- Les électeurs ont participé en grand nombre à ce premier scrutin du 28 juillet dont les opérations de vote ont été globalement bien menées. Un consensus politique fort, qui s'est exprimé dans un contexte de très grande liberté d'expression, notamment depuis la levée de l'état d'urgence, a permis la tenue de ces élections. Celles-ci sont issues de la volonté du peuple malien d'être gouverné par des autorités élues démocratiquement et respectueuses de l'Etat de droit. Le Ministère de l'Administration, de la Décentralisation et de l'Aménagement Territorial (MATDAT) a su organiser ces élections dans la transparence.
- Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement (qualitatifs « bon » et « excellent ») les opérations électorales à hauteur de 92% des 688 bureaux de vote (BV) observés.
- Dans le contexte de transition, la législation en vigueur propose un cadre suffisant pour l'organisation d'élections démocratiques conformément aux lois maliennes et aux obligations internationales en la matière. Le Mali a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux constituant les obligations internationales en matière d'élections.
- L'engagement massif des Maliens pour la consolidation de la démocratie et la sortie de crise s'est traduit par un taux de participation plus élevé que par le passé.
- Le MATDAT a réussi à mobiliser dans des délais très courts l'administration électorale qui a travaillé avec transparence et bénéficié de la confiance des acteurs du processus électoral.
- La MOE UE salue la volonté de l'administration électorale de privilégier le caractère inclusif de la participation des Maliens au vote en organisant un processus de vote à l'étranger, incluant les réfugiés. Cependant les nombreuses difficultés logistiques ont fortement diminué leur possibilité réelle d'exercer leur droit.
- 27 candidats ont participé à cette élection présidentielle. Une seule candidate est engagée dans l'élection alors que les femmes représentent 50,1% des électeurs potentiels.
- La campagne électorale a été active et s'est déroulée dans la sérénité. Des allégations de fraude ont été lancées par le Front pour la sauvegarde de la démocratie et la République (FDR) ainsi que par l'Union pour la République et la démocratie (URD) durant la dernière semaine de campagne, à propos de la possible utilisation illégale du surplus des cartes vierges commandées par les autorités sur base d'une estimation par définition imprécise. La MOE UE a immédiatement interpelé le MATDAT à ce propos. Celui-ci a rassuré les partis politiques que ces cartes vierges sont stockées en France, chez le prestataire de service. Il a également garanti la sécurisation maximale des cartes dont la falsification serait impossible techniquement.
- La MOE UE a observé environ 60 rassemblements de campagne. Les dépenses de campagne ne sont pas règlementées et ne sont sujettes à aucun mécanisme de contrôle.
- La presse a joué un rôle positif dans l'information des électeurs et la liberté d'expression a été garantle. Les médias d'Etat ont rempli leur mission de service public en respectant la règle d'égalité de traitement des candidats. Les médias privés ont largement couvert la campagne

électorale privilégiant cependant la communication payante au détriment de leur rôle d'information.

- La MOE UE salue la forte mobilisation des délégués des candidats présents dans tous les BV observés et des observateurs nationaux, présents dans 62% des cas.
- La Mission souhaite être sûre que le MATDAT respecte ses engagements et qu'à l'issue du processus de tabulation des résultats et de l'annonce des résultats provisoires, la traçabilité des résultats BV par BV soit assurée aux Maliens.
- Le recensement général des votes par la Cour constitutionnelle ainsi que le traitement de toutes les contestations relatives aux opérations de vote et aux résultats provisoires est un défi notamment à cause de la contrainte de calendrier pour la tenue du second tour.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est au Mali depuis le 21 juin 2013, sur invitation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et du gouvernement de la République du Mali. La MOE UE est dirigée par M. Louis Michel, membre du Parlement européen (Belgique). 119 observateurs, ressortissants de 27 des 28 Etats-membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse ont été déployés dans le pays dans le but d'évaluer le processus électoral au regard des lois de la République du Mali ainsi que des normes internationales pour les élections démocratiques. La MOE UE est indépendante dans ses conclusions et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, commémorée au siège des Nations Unies en octobre 2005.

Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 688 bureaux de vote (BV) sur 17.904 (soit 3.7%) dans cinq des huit régions du pays, afin d'y observer les opérations de vote et de décompte des voix. Le Chef observateur de la MOE UE s'est rendu à Kidal, le jour du scrutin. La MOE UE reste dans le pays pour observer les développements postélectoraux. Cette déclaration est préliminaire et la MOE EU arrêtera ses conclusions définitives à la fin de la tabulation et de l'annonce des résultats. Un rapport final sera publié environ un mois après la conclusion du processus et du contentieux éventuel sur les résultats des élections.

Une délégation du Parlement européen composée de six membres dirigée par Mme. Michèle Striffler s'est jointe à la Mission et a souscrit à la déclaration préliminaire de la MOE UE.

De même, une délégation de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP UE composée de trois parlementaires ACP et de trois parlementaires européens et conduite par les coprésidents Mme Joyce Laboso et M. Patrick Tirolien ont également souscrit à cette déclaration préliminaire.

Cette déclaration préliminaire est également disponible sur le site web de la Mission: http://www.moe-mali2013.eu.

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

CONTEXTE

La Feuille de route pour la transition adoptée en janvier 2012 a précisé les missions assignées au gouvernement : le rétablissement de l'intégrité du territoire par la reconquête du Nord et l'organisation d'élections générales transparentes et crédibles. Afin de garantir la neutralité du processus, elle a également interdit au Président par intérim, au Premier Ministre et aux membres du gouvernement de se porter candidat. L'Accord de Ouagadougou signé le 18 juin 2013 entre le gouvernement et les groupes armés rebelles a été une première étape du processus de paix ; l'élection présidentielle doit donner au nouveau Président élu la légitimité nécessaire pour lancer un dialogue inclusif en vue d'aboutir à une paix globale et définitive, tel que prévu dans l'Accord.

Le contexte exceptionnel dans lequel l'élection présidentielle se tient, a posé de nombreux défis à l'administration électorale notamment pour permettre le vote des déplacés et des réfugiés.

La situation sécuritaire reste volatile dans les trois régions du nord du pays, raison pour laquelle, la MOE UE n'a pas déployé d'observateurs dans ces zones. Le Chef observateur de la MOE UE s'est cependant rendu à Kidal le jour du scrutin et a observé cinq bureaux de votes.

CADRE JURIDIQUE

La République du Mali a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux constituant les obligations en matière d'élections. Le 25 d'avril 2013, l'Assemblée nationale a ratifié la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine. Les dispositions légales relatives à l'élection présidentielle sont reprises dans plusieurs textes, à savoir la Constitution de 1992, la Loi électorale de 2006, révisée en 2011 et 2013, la Loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour constitutionnelle, ainsi que la procédure suivie devant elle, de 1997, révisée en 2002, et enfin, le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle de 2002.

Le cadre juridique malien propose une base suffisante pour l'organisation d'élections démocratiques conformes aux normes régionales et internationales. Un toilettage des dispositions non applicables, répétées ou contradictoires parmi les textes légaux est essentiel. Certains vides juridiques sont à combler, comme par exemple les dépenses de campagne, les précisions procédurales relatives au recensement général des votes par la Cour constitutionnelle, ainsi que les dispositions sur l'utilisation de la biométrie. Ces améliorations du cadre juridique contribueraient à renforcer le principe de sécurité juridique et de transparence pour les prochaines échéances électorales.

Les changements tardifs de la loi électorale sont déconseillés par les obligations internationales pour les élections sauf en cas de large consensus entre les acteurs politiques. Cela est le cas au Mali : le dernier amendement de la Loi électorale a été fait peu avant la convocation du collège électoral en mai 2013 mais cette révision a été soutenue par une grande majorité des députés à l'Assemblée nationale.

ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Pour les élections présidentielles la circonscription électorale est le territoire national, y inclus les Maliens de l'extérieur.

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT) est chargé de mettre en œuvre l'élection présidentielle ainsi que de proclamer les résultats provisoires. Au niveau local, l'organisation matérielle des élections est gérée par les gouvernorats puis décentralisée aux cercles, arrondissements et communes. Le MATDAT et ses démembrements sont globalement perçus comme neutres, professionnels et compétents par les représentants des partis politiques et de la société civile et ils se sont montrés coopératifs avec la MOE UE.

Les observateurs à long terme de la MOE UE ont observé la formation des membres des BV, qui a été effectuée de façon satisfaisante dans les délais prévus.

Conformément à l'Accord de Ouagadougou, le scrutin présidentiel a été conduit par le MATDAT sur l'ensemble du territoire, avec l'appui logistique de la MINUSMA et de la force française Serval dans les régions du nord du pays.

Le MATDAT a su répondre suffisamment aux défis techniques et logistiques de préparation des élections dans des délais très courts. La MOE UE constate que le déploiement du matériel électoral sensible et non sensible a été généralement géré avec professionnalisme et efficacité sur le terrain et 85% des BV observés ont reçu le matériel électoral requis.

La supervision et le suivi de toutes les opérations électorales relèvent de la responsabilité de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), qui est une structure non permanente composée par des représentants des partis politiques et de la société civile. Malgré sa composante politique, elle bénéficie de la confiance de la plupart des acteurs. La division des tâches entre le MATDAT et la CENI est bien définie. La CENI n'a pas déployé de représentant dans chaque BV observé : ces derniers étaient présents dans 94% des BV observés.

ENREGISTREMENT DES ÉLECTEURS

La Délégation Générale aux Élections (DGE), structure dont l'organisation et les modalités de fonctionnement sont déterminées par décret ministériel, est l'organisme en charge de l'élaboration et de la gestion du fichier électoral.

Après la décision, soutenue par la classe politique malienne, d'établir le premier fichier électoral biométrique à partir de la base des données du Recensement administratif à vocation d'état civil (RAVEC), la DGE a procédé à l'établissement des listes électorales en lien avec le MATDAT et les partis politiques¹. Après une étape de révision, le processus a abouti à la publication du fichier électoral biométrique 2013, officiellement présenté aux partis politiques et mis en ligne dix jours avant le scrutin.

L'affichage de listes électorales dans les communes et dans les bureaux de vote n'a pas été systématique.

Le fichier électoral compte 6.829.696 électeurs. Il comporte certaines faiblesses, comme l'absence des électeurs nés après le 1^{er} avril 1994 ainsi que plusieurs erreurs de saisie, données erronées et manquantes. Néanmoins, cela n'altère pas le consensus politique autour du fichier biométrique, confirmé par la Feuille de route pour la transition en janvier 2013.

Les électeurs déplacés n'ont pas fait l'objet d'une procédure spéciale dans l'établissement des listes électorales et ont été assimilés aux autres Maliens ayant changé de domicile. En conséquence la Mission n'est pas en mesure d'évaluer leur possibilité réelle d'exercer leur droit au vote.

La carte NINA

La carte avec le Numéro d'Identification nationale (NINA) est le seul document d'identification admis pour voter. Les cartes ont été produites en France et sont arrivées au Mali entre le 11 et le 25 juin. La MOE UE a constaté que leur distribution a démarré le 28 juin et a été suspendue le jour du scrutin conformément à la Loi électorale. Les cartes non retirées par leur titulaire restent à leur disposition auprès des autorités compétentes.

Malgré le retrait massif de ces cartes, certaines défaillances ont été observées dans le système de distribution notamment pour les Maliens de l'extérieur et les déplacés. Afin de permettre une distribution optimale, le MATDAT a accéléré le retrait des cartes en permettant à toute personne, sur présentation du récépissé d'enrôlement au RAVEC et des pièces d'identité avec photos, de retirer les

¹ Responsables des opérations de radiations et des transferts pendant la période du 5 au 27 juin 2013, les Commissions Administratives d'Etablissement des Liste Electorales (CAELE) ont été composées par les partis politiques suivants: RPM, ADEMA, URD, YELEMA, UFDP, PDES, SADI, CNID FYT, PIDS, CDS, FARE, UMRDA-FJ, CNAS-Faso Here, ADP Maliba, UDM, RAMAT, PSP, ADM, PCR, CODEM, URP, RPDM, PARENA, MPR, RTD, UDA, PACP, FCD, PADI, UDD, SASI, UFD.

cartes. En outre il a déclaré le 26 juillet journée chômée pour faciliter l'obtention des cartes NINA. D'après le MATDAT le taux national de distribution à la veille du scrutin s'élevait à 84%.

Vote des Maliens à l'étranger et des réfugiés

Le MATDAT a prévu la possibilité pour les 265.151 électeurs maliens de la diaspora, y compris les 10.019 réfugiés, de voter dans 42 représentations diplomatiques et consulaires dans 37 pays, ainsi que dans des bureaux de vote à proximité des camps des réfugiés dans les pays d'accueil (Burkina Faso, Niger, Mauritanie)². Le scrutin a été soumis aux mêmes procédures qu'au Mali.

Le repérage des cartes NINA des réfugiés et leur envoi a posé certaines difficultés car les procédures de recensement des réfugiés ont tardé. Le MATDAT et les autorités locales ont fait des efforts considérables pour envoyer les cartes aux ambassades à temps pour permettre le vote des réfugiés. Toutefois, cette opération a été défaillante à cause de retards importants. En plus, la MOE UE a remarqué qu'un nombre d'électeurs réfugiés en possession de leur carte NINA ne se retrouvaient pas sur la liste d'électeurs, car ils n'avaient pas procédé aux opérations de transfert.

ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

La Loi électorale prévoit des conditions qui limitent le droit à se porter candidat, tels que le dépôt d'un cautionnement de dix millions de francs CFA et l'obtention de parrainage pour chaque candidature³. Ceci constitue une restriction lourde à la liberté de se porter candidat, et contrevient aux obligations internationales du Mali ainsi qu'à la Constitution.

Sur les 36 dossiers de candidats enregistrés à la Cour constitutionnelle au 28 juin 2013, huit candidatures n'ont pas été retenues par la Cour⁴, ne remplissant pas les conditions établies par la loi. Les dossiers incomplets ne sont pas retenus, sans possibilité de recours.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale a débuté le 7 juillet et s'est achevée le 26 juillet à minuit. Tous les candidats ont pu mener librement leurs activités. Les libertés de réunion et de mouvement ont été garanties. Les dispositions légales concernant les affichages furent inégalement respectées (Ex: manque d'espace pour les affiches par les autorités locales, affichage anarchique). Aucun incident majeur de campagne ne fut signalé. Celle-ci a été intense, les rassemblements politiques ont été nombreux, la MOE UE en a observé 59. En raison des défis logistiques et sécuritaires et des séquelles de l'occupation, la campagne fut moins dynamique dans les trois régions du nord du pays. Seuls trois candidats, disposant de moyens supérieurs aux autres, ont pu se rendre à Kidal⁵.

La campagne s'est déroulée dans un climat apaisé, respectueux, sans violence ni physique, ni verbale. Les principes du Code de bonne conduite signé par la majorité des candidats ont été globalement respectés. La plupart des candidats ont élaboré un programme politique, toutefois, les débats sont restés limités. Les thématiques abordées par les candidats ont principalement été celles du redressement de l'État, de la réforme de l'armée, du développement économique et social du pays, de l'emploi des jeunes et des politiques de soutien aux femmes. L'accès à Internet est très faible au Mali ; seuls trois candidats ont été très actifs sur les réseaux sociaux.

Il existe un vide juridique concernant les financements et dépenses de campagne. Celles-ci ne sont ni plafonnées, ni contrôlées. Les écarts entre les moyens matériels et financiers des candidats se sont donc fortement répercutés dans le nombre et l'ampleur des activités menés durant la campagne.

² 827 électeurs au Burkina Faso, 8.334 électeurs en Mauritanie, et 858 électeurs au Niger. Ce chiffre se révèle particulièrement faible car seuls les électeurs réfugiés qui ont exprimé la volonté de voter et qui se trouvaient sur la liste d'électeurs potentiels sont aujourd'hui inscrits sur le fichier électoral biométrique 2013.

Le dossier de déclaration doit inclure la signature légalisée d'au moins dix députés à l'Assemblée nationale ou de cinq élus communaux dans chaque région et le district de Bamako. Un élu ne peut soutenir qu'un seul candidat.

⁴ Les candidats Sidibé Aminata Diallo et Madani Tall n'ont pas satisfait à l'exigence du cautionnement. Les candidats Tidiani guindo, Mamadou Sidibé, Mamadou Djigue, Gaoussou Abdrahamane Fofana, Boubacar N'Tio Traoré et Étienne Goita n'ont ni payé le cautionnement ni obtenu le parrainage exigé par la loi.

⁵ Ibrahim Boubacar Keïta (RPM – Alliance IBK 2012), Dramane Dembélé (ADEMA-PASI), Soumaïla Cissé (URD).

Parmi les leaders influents, les religieux étaient divisés. La récente organisation de jeunes musulmans Sabati 2012 et le Chérif de Nioro ont appelé à soutenir la candidature d'Ibrahim Boubacar Keïta tandis que d'autres imams importants, comme le Chérif Ousmane Haïdara, ont préféré ne pas interférer dans le jeu politique et n'ont donné aucune consigne. De nombreux leaders et mouvements de la société civile, y compris religieux, ont lancé des messages d'apaisement et sensibilisé la population afin de prévenir toute violence électorale.

MÉDIAS

Les médias maliens ont accompli leur devoir d'informer les électeurs sans entraves à la liberté de la presse. Le monitoring des médias^[1] que la MOE UE a conduit du 7 au 26 juillet indique que les médias d'État (ORTM TV, Radio Mali et le quotidien L'Essor) ont rempli une vraie mission de service public en dédiant un espace gratuit et égal à tous les candidats selon les dispositions du Comité national d'égal accès aux médias d'État (CNEAME). En dehors de l'obligation légale, la campagne a été également couverte de façon équitable dans le cadre de l'information générale.

La Loi électorale ne prévoit aucune règlementation sur les médias privés pendant la campagne électorale. La presse écrite et la presse en ligne^[2] ont publié des affiches et bannières de propagande électorale bien avant le début officiel de la campagne. Faute de moyens financiers pour couvrir la campagne, la majorité des médias privés, notamment les radios, a été réduite au rôle de prestataire de service couvrant la campagne électorale au travers d'émissions et d'espaces payants. Cela s'est fait au détriment du volume et de la qualité de l'information. Cependant dans la dernière semaine de campagne, quelques médias audiovisuels privés ont offert un plateau gratuit pour des entretiens avec certains candidats ou des débats entre leur représentant.

Les médias privés observés ont couvert la campagne électorale de façon équilibrée, hormis la Radio Kayira qui a dédié la vaste majorité de ses émissions au candidat Oumar Mariko (SADI). Le problème majeur reste l'accès aux médias privés lié aux capacités financières des acteurs politiques. Les candidats qui ont profité de la plus grande visibilité dans les médias audiovisuels, tout comme dans la presse écrite et en ligne, ont été Soumaïla Cissé (URD), Ibrahim Boubacar Keïta (RPM) et Dramane Dembélé (ADEMA-PASJ).

Toute la presse a positivement accordé un espace important aux communications et aux activités des acteurs qui organisent les élections. De nombreux médias audiovisuels, y compris les médias d'État, ont diffusé des spots de sensibilisation au vote produits par le MATDAT et par des organisations de la société civile. Dans le but d'informer les citoyens des spots et des émissions ont été également produits par certaines radios locales.

ÉDUCATION CIVIQUE DES ÉLECTEURS

Les campagnes d'éducation civique et électorale ont été principalement conduites par les organisations de la société civile, grâce au soutien de la communauté internationale. L'information aux électeurs a concerné essentiellement le retrait des cartes NINA et la participation au scrutin. Les procédures de vote ont été abordées de façon superficielle mais leur compréhension par l'électeur a été évaluée par la MOE UE comme bonne dans 51% des BV visités. L'information électorale délivrée par les partis politiques fut parfois erronée.

première instance à la diaspora.

^[1] La MOE UE a conduit du 7 au 26 juillet 2013 un monitoring des médias d'un échantillon d'organes de presse comprenant 2 télévisions (ORTM TV et Africable), 5 radios (Radio Mali, Radio Kledu, Radio Nieta, Radio Kayira, Radio Jekafo) et 6 journaux (L'Essor, L'Indépendant, Le Républicain, Les Echos, Info-Matin et 22 Septembre)
^[2] 2,7% des Maliens bénéficient de l'accès à internet, pourtant des portails d'information sont actifs et s'adressent en

PARTICIPATION DES FEMMES

Bien que la Constitution reconnaisse le principe de l'égalité entre les citoyens, des dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes existent dans le cadre juridique, notamment dans le Code des personnes et de la famille, malgré les obligations internationales auxquelles le Mali s'est engagé.

Les femmes sont à peine représentées dans l'administration électorale et la CENI. Les postes à responsabilités dans les démembrements locaux et communaux de la CENI sont également occupés par des hommes. Une sous-représentation des femmes dans les instances judiciaires persiste et la contribution réelle des femmes dans l'élaboration des stratégies politiques des partis est encore très faible.

Les femmes représentent 50.1% des inscrits sur le fichier. Le Fichier électoral biométrique est désagrégé par sexe. Le format des procès-verbaux permettra de connaître le taux de participation des femmes au vote.

SOCIÉTE CIVILE

Représentants des candidats

Des représentants de candidats étaient présents dans tous les BV observés. Les candidats les mieux représentés étaient Soumaïla Cissé (82%), Ibrahim Boubacar Keita (81%), Dramane Dembélé (73%) et Modibo Sidibé (58%). Au total, environ 4.000 représentants de candidats furent mobilisés dans les BV.

Observation électorale nationale et internationale

Les principales structures nationales ayant déployé des observateurs sont le réseau Appui au Processus électoral au Mali (APEM), Caritas Mali et le réseau Plaidoyer Lobbying (RPL) avec plus de 2.500 observateurs sur tout le territoire. La MOE UE salue l'initiative d'APEM concernant la mise en place du Pôle d'observation citoyenne électorale (POCE), en collaboration avec plusieurs partenaires internationaux. La MOE UE a constaté la présence d'observateurs nationaux dans 62% des BV observés, dont 30% femmes. Ils ont toujours eu la possibilité de suivre le processus librement.

Outre la MOE UE, l'élection a été observée par l'Union Africaine (UA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), les Ambassades des Etats Unis et d'Afrique du Sud, l'International Republican Institute (IRI).

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La Cour constitutionnelle joue un rôle crucial dans l'élection présidentielle: elle statue sur la régularité du processus électoral, sur l'enregistrement des candidatures et proclame les résultats définitifs lors de son recensement général des votes. Aucune précision procédurale n'est mentionnée dans les textes concernant cette dernière étape.

La loi attribue à la Cour le droit de procéder à des annulations et rectifications; le MATDAT n'a aucune compétence en matière de contentieux. Les résultats provisoires ne sont pas contraignants pour la Cour. Elle peut être saisie pour toute contestation sur les opérations de vote durant les cinq jours qui suivent la date du scrutin. Ce droit de recours appartient à tout candidat, son délégué ou mandataire. Tout candidat pourra également contester la validité de la proclamation provisoire des résultats dans les 48 heures qui suivent la proclamation provisoire des résultats des premier et second tours de l'élection.

Le recensement général de tous les BV ainsi que le traitement de toutes les requêtes par les Conseillers de la Cour constitutionnelle est un défi. La Cour constitutionnelle n'a pas de délai maximal pour la proclamation des résultats définitifs, mais une contrainte de calendrier s'impose afin de permettre la tenue du second tour dans les délais ainsi que la tenue de la campagne. L'arrêt de la Cour ne sera susceptible d'aucun recours.

La MOE UE reste attentive au traitement des cas de contestations enregistrés par la Cour constitutionnelle ainsi qu'à la transparence et traçabilité des votes lors de la proclamation des résultats définitifs.

JOUR DU SCRUTIN

Le scrutin du 28 juillet s'est déroulé dans 20.275 BV au Mali repartis en 12.700 lieux de vote (LV) et dans 748 BV à l'étranger. La MOE UE a observé les opérations d'ouverture, vote et clôture dans 688 BV, dans 28 cercles des cinq régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso, dans le District de Bamako et dans la ville de Kidal. En plus, la MOE UE a eu la possibilité d'observer les procédures de vote des réfugiés dans sept LV en Mauritanie et au Burkina Faso.

Le vote s'est déroulé dans une atmosphère pacifique et ordonnée. Ce vote a été évalué positivement à 95% : « très bien » à 35%, « bien» à 57%, « satisfaisant » à 3%.

L'ouverture des BV s'est faite généralement à l'heure et les procédures d'ouverture des BV ont été suivies strictement et très bien dans 77% des cas observés.

À cause du nouvel aménagement des listes de BV, les électeurs ont parfois eu des difficultés à trouver leur BV, surtout dans les grandes villes. Le système de localisation des BV par SMS a été surchargé aux heures d'affluence le matin. Cela n'a pas entaché la forte participation des électeurs.

La performance des membres de BV a été évaluée excellente dans 34% des BV observés et bonne dans 53% des cas, ce qui montre que leur formation a été effectuée de façon satisfaisante. Cependant, la formation pour un prochain scrutin devrait se focaliser sur certains aspects comme la vérification de la présence d'encre sur le doigt avant le vote. 33% des membres des BV visités étaient des femmes mais parmi les présidents seulement 9% étaient des femmes.

L'intégrité du vote a été garantie dans 99% des BV observés et le secret du vote a été garanti dans 97% des BV observés. Les opérations de fermeture et dépouillement ont été suivies dans 29 BV et les observateurs de la MOE UE les évaluent globalement de façon positive.

La MOE UE a observé les opérations d'ouverture et de vote des réfugiés dans sept LV au Burkina Faso et en Mauritanie. Les BV, pourvus de tout le matériel, ont ouvert généralement à l'heure dans des localités très éloignées des camps. Le transport des électeurs réfugiés a été organisé par le HCR. La MOE UE constate que la participation des réfugiés a été très faible notamment pour diverses raisons dont par exemple le manque de cartes NINA, les transferts non communiqués, la crainte de perte de statut, la non inscription des électeurs dans la liste.

TRANSMISSION ET CENTRALISATION DE RÉSULTATS PROVISOIRES

Après le dépouillement, la MOE UE a observé l'acheminement des procès-verbaux aux commissions locales de centralisation dans 15 cercles et au District de Bamako. Les observateurs ont observé la centralisation des résultats. La Mission a constaté que toutes les commissions de centralisation étaient composées par les partis politiques et les autorités administratives. Les représentants de la CENI étaient également présents dans tous les cercles, contrairement aux délégués de la Cour constitutionnelle. Au moment de la publication de cette déclaration préliminaire, la MOE UE relève que l'atmosphère est généralement calme dans les centres de centralisation mais que le rythme de travail est ralenti à cause des difficultés logistiques rencontrées notamment par les présidents des BV éloignés. Ainsi au district de Bamako, la procédure utilisée a rendu l'observation moins aisée.

Conclusions de la délégation du PE pour l'observation de l'élection présidentielle au Mali 28 juillet 2013

Au nom de la délégation du Parlement européen, nous saluons le travail de la mission de l'Union européenne et je partage pleinement la déclaration préliminaire que vient de faire Louis Michel.

La délégation du PE voudrait avant tout mettre l'accent sur une participation sans précédent de la population, y compris et notamment des femmes et de beaucoup de jeunes.

L'affluence dans les bureaux de vote est effectivement un excellent signe. Elle prouve que les Maliens considèrent que ces élections représentent un enjeu important pour l'avenir de leur pays. Nous avons ressenti les électeurs dans une dynamique positive et très volontariste.

L'organisation des élections, dans un temps très court, s'est avérée très efficace, surtout si l'on considère que les cartes électorales ont été l'occasion de constituer pour la première fois un état civil et une carte d'identité biométrique. L'engagement des agents électoraux et représentants des partis politiques est aussi à saluer. Je tiens par la même occasion à saluer le gouvernement de transition pour son excellent travail.

Les quelques difficultés logistiques dans les camps de réfugiés et à l'étranger, ne doivent pas être sous-estimées et feront l'objet de recommandations de la Mission européenne. Cependant, la quasi totalité des Maliens a pu s'exprimer librement. Dans ces circonstances exceptionnelles, cela est remarquable.

Maintenant il est également important de penser à la suite du processus. À l'issue du scrutin il n'y aura qu'un seul élu ou une seule élue, dont la victoire devra être acceptée par tous. Il ou elle sera le Président de tous les Maliens. Il lui appartiendra de garantir la stabilisation du pays, la suite du processus de réconciliation, et la construction d'un État dans lequel tous les Maliens se reconnaîtront.

L'intérêt de cette campagne a également été de faire émerger une pluralité politique qui ne doit pas disparaître après cette élection mais, au contraire, se structurer en vue des élections législatives et municipales à venir. N'oublions que l'opposition est gage de démocratie.

Avec le retour de la légitimité démocratique, les nouvelles autorités au pouvoir devront s'attaquer à la résolution des problèmes du Mali, ceux-là même qui ont conduit au coup d'Etat et au conflit. En tant que Première Vice Présidente de la commission du développement du PE, j'y serai particulièrement attentive. Ces problèmes, comme l'accès aux services, sont liés au développement du pays auquel il faudra s'engager activement, au nord comme au sud. Le rôle de l'opposition sera de contrôler que la personne élue tiendra ses promesses et celui de la société civile de continuer à être active pour assurer le progrès du pays.

De notre côté, nous veillerons à ce que l'Union européenne reste engagée au Mali. En effet, ce qui se passe ici ne concerne pas que les Maliens. N'oublions pas que nous sommes tous interdépendants et que l'Afrique et l'Europe sont deux continents voisins. Notre intérêt partagé est de travailler ensemble pour assurer un avenir meilleur au Mali.